

Compte-rendu du Conseil d'Administration du mardi 1^{er} Février 2022

18h00

Salle de Conférence - Le Pouzin

Date de convocation : mardi 25 janvier 2022.

Nombre de membres en exercice : 6

Dont 5 membres qui ont pris part à la délibération sur tous les points.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le mardi 1^{er} février 2022 à 18h00 à Le Pouzin, siège du Syndicat Mixte Numérien, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du mardi 25 janvier 2022.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, M. Jean-Luc Chaumont, Me Christelle REYNAUD, Me Josiane SANCHEZ, Me Stella BSERINI, M. Mickaël BOUCHARDON, Me Bérengère JOANNY

Absent(e)s :

Excusé(e)s : Jérôme Lebrat

Pouvoirs : M. Jérôme LEBRAT donne procuration à M. Jérôme BERNARD

Assistaient en tant qu'invité(e)s : Mr CAVROY Antoine, Mr PETITJEAN Gilbert, Mr MOULIN Gilbert, et Mr SENECLAUZE Bruno.

A été nommé secrétaire de séance : M. Mickael BOUCHARDON

Le quorum est atteint, la séance peut s'ouvrir à 18h10

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu précédent
- Grille des tarifs
- Préparation budgétaire 2022
- Délibération remboursement de frais kilométriques des agents sur le territoire d'intervention de Numérien
- Détachement de trois agents sur l'EPIC
- Projet installation climatisation bâtiment de Le Pouzin
- Titre annulatif
- Points divers

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU PRECEDENT

Il est proposé de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration le compte-rendu de la séance précédente :

- Conseil d'Administration du 30 Novembre 2021

Le Président invite les membres du Conseil d'Administration à approuver le compte rendu.

Sans observations ni modifications, le compte-rendu du 30 Novembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. GRILLE DES TARIFS

Il est proposé de reconduire les tarifs de la grille à l'identique pour 2022 hormis les tarifs Avamar.

Une révision est à prévoir pour 2023 en tenant compte des augmentations de coûts en ajustant si besoin.

Monsieur le Président Jérôme BERNARD propose d'homogénéiser et de s'adapter aux plus petites communes.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3. PREPARATION DU BUDGET POUR 2022

Madame la directrice Aïda BOYER précise que la préparation du budget a été réalisée avec le concours des différents chefs de services et agents du service comptabilité.

Le budget de 2022 est présenté pour finalisation :

Le Compte Administratif 2021 a été validé avec la proposition d'affectation du résultat :

- RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/21 : 420 220,95€
- AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 62 300,01€
- RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 338 169,68€
- RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : Excédent de 42 248,91€

Pour la proposition de budget 2022, deux hypothèses sont envisagées :

Hypothèse Crédit-Bail / LOA

Il consiste d'acquérir en Crédit-Bail le renouvellement d'une partie des serveurs et de prendre en Location avec Option d'Achat cinq véhicules (dont un véhicule en électrique).

Pour info, nous n'avons pas les données nécessaires pour chiffrer le crédit-bail des serveurs (l'UGAP est en cours de renouvellement de leurs offres).

Hypothèse Achat / LLD

Il consiste d'acquérir à l'achat le renouvellement d'une partie des serveurs et de prendre en Location Longue Durée cinq véhicules (dont un véhicule en électrique).

Diverses questions sont posées :

- Mr Jean-Luc CHAUMONT demande des informations complémentaires concernant les frais sur les frais d'honoraires du cabinet d'avocats RETEX de 2021.
- Monsieur le Président Jérôme BERNARD propose d'envoyer les rapports et de solliciter un rendez-vous avec les cabinets.

- Monsieur Jean-Luc CHAUMONT demande s'il existe une rupture nette avec le budget précédent sur un des chapitres exposés.
- Madame Aïda BOYER souligne qu'une hausse des dépenses de personnel et d'investissements est à présager. Plusieurs membres du personnel ont quitté Numérian au cours de l'année 2021, ce qui nécessite une vague de recrutement. Dans le même temps une réorganisation s'avère nécessaire pour une amélioration du service rendu. Cette nouvelle orientation a pour objectif de renforcer l'offre de services auprès des collectivités.

4. DELIBERATION REMBOURSEMENT DE FRAIS DES AGENTS SUR LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DE NUMERIAN

Madame Aïda BOYER indique que les agents de Numérian sont amenés à se déplacer sur l'ensemble du territoire de l'EPIC, notamment dans le cadre l'extension des services aux collectivités. Il est nécessaire de faire voter une délibération afin de procéder au remboursement des frais engagés. Cette délibération donne une suite au refus de prise en charge par la trésorerie des frais de déplacements des agents sur le territoire du CD26 (ces frais n'étaient pas prévus dans l'ancienne délibération).

En attendant la régularisation par une nouvelle délibération, des ordres de missions ont été faits.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5. DETACHEMENT DE TROIS AGENTS DU SYNDICAT MIXTE SUR L'EPIC

Les missions confiées à l'EPIC qui sont les suivantes engendre un volume de travail qui nécessite de rééquilibrer la répartition de la masse salariale :

- Gestion des prestations
- Exploitation de l'activité
- Développement commercial
-

Il s'agit au travers de cette délibération d'acter de manière comptable cet état de fait en termes de charges de personnel. Madame Aïda BOYER explique que les trois agents du Syndicat Mixte travaillent majoritairement pour l'EPIC.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

6. TITRE ANNULATIF

L'abonnement annuel a été facturé à tort sur les exercices 2018 et 2019.

Sont annulés les titres suivants :

2018 - Titre n° 1413 - Bordereau n° 29 - 144€ abonnement annuel (12€/mois)

2019 - Titre n° 1116 - Bordereau n° 34 - 144€ abonnement annuel (12€/mois)

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

7. POINTS DIVERS

- PROJET INSTALLATION CLIMATISATION

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail des agents, un projet d'installation de climatisation réversible est en cours sur le bâtiment de le Pouzin.

Présentation des deux offres reçues pour la mise en place de climatisation réversible dans les bureaux.

Ce projet permettra de :

- Climatiser la salle de conférence en réutilisant les capacités de la CTA actuelle.
- Climatiser les bureaux en installant des blocs de climatisation.

Trois devis ont été soumis au regard des élus.

Madame Aïda BOYER précise que la troisième offre émanant de la société E2S avait été reçue mais éliminée car elle ne répondait pas aux besoins en climatisation l'été.

L'entreprise MONDIAL FRIGO a été retenue et s'est engagée à réaliser l'installation avant l'été 2022.

Les tarifs que propose cette entreprise sont avantageux par rapport à l'autre fournisseur.

→ Monsieur Jean-Luc CHAUMONT demande si des projections ont été faites en termes de consommation électrique ?
Estimation :

→ Madame Aïda BOYER rajoute que la puissance de notre installation électrique nous permettra de supporter l'ajout des blocs de climatisation et rapport les éléments estimatifs transmis par l'entreprise.

Calcul de consommation estimatif NUMERIAN – Chauffage / climatisation

- Puissance absorbée - 4 équipements de chauffage / climatisation 2 200w / groupe = 8 800 w

- Fonctionnement moyen sur 24h = 10h00/jour : 88.00KWH / jour.

- Montant du KWH 0.1893 € / KWH. (Mars 2022)

- Montant journalier 88.00KWH*0.1893 € : 16.66€/jour.

- Fonctionnement sur 253 jours ouvrés en 2022*16.66€/jour : 4 214.98 €

Les variables restent le temps d'utilisation du chauffage / climatisation ainsi que les conditions extérieures.

Nous préconisons un fonctionnement permanent Jour / Nuit avec un abaissement de 4°C en mode chauffage et une hausse de 4°C en mode climatisation de la température lors de l'inoccupation des locaux.

Madame Aïda BOYER propose d'annexer les trois devis en pièce jointe du compte-rendu.

- PROJET SECURISATION DE L'ENTREE DU BATIMENT

Deux objectifs sont retenus. La création d'un sas entre les deux portes afin de sécuriser l'entrée ainsi que la synchronisation du système d'alarme et du système d'ouverture de la porte.

Madame Aïda BOYER a pris contact avec la société ARDROM déjà en charge de notre système d'alarme actuel et avec une autre société pour une mise en concurrence.

La proposition d'un suivi des entrées et sorties des agents est validée.

Pour cela deux options retiennent notre attention :

- Fourniture et pose d'un lecteur de badge avec un carillon : 2669, 10€
- Fourniture et pose d'un interphone : 3470, 94€

L'option la plus adaptée à Numérian est celle du lecteur de badge avec un carillon.

Le montant pour cet équipement s'élève à 2 669,10 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h50